



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 8 septembre 2026.

Dérogation mineure no. 679

63, rue Dumont, lot 4 267 363, zones URB-1-C16, District de Foster.

Nature et effets de la demande :

Demande visant à permettre la construction d'un bâtiment principal à 1,6 mètre de la ligne avant du terrain.

Demande visant à permettre la construction d'un perron à 1,18 mètre de la ligne avant du terrain.

L'annexe VII du règlement de zonage no 596 stipule que la marge de recul minimale de la ligne avant du terrain est de 6 mètres, pour cette zone.

Le tableau de l'article 31 du règlement de zonage no 596 stipule qu'un perron peut empiéter d'une distance de 2 mètres dans la marge de recul minimale de la ligne avant du terrain.

Donné à Lac-Brome

Ce 17 août 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier